

Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio
Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft
Band: 14 (1896)
Heft: 252

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Abonnements:

(inkl. Porto)
Schweiz: Jährlich Fr. 6, 2^{tes} Semester Fr. 3. — Ausland: Jährlich Fr. 12, 2^{tes} Semester Fr. 12.
In der Schweiz kann nur bei der Post abonniert werden; im Ausland nach durch Postmandat an die Administration des Blattes in Bern.
Preis einzelner Nummern 25 Cts.

Abonnements:

(Port compris)
Suisse: un an fr. 6, 2^e semestre fr. 3. Etranger: un an fr. 12, 2^e semestre fr. 12.
On s'abonne, en Suisse, exclusivement aux offices postaux; à l'étranger, aux offices postaux ou par mandat postal à l'Administration de la feuille, à Berne. Prix du numéro 25 cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Versendung regelmässig <i>Mittwoch</i> und <i>Sonntag</i> abends. Nach Bedürfnis erschieint das Blatt auch an andern Tagen.	Redaktion und Administration im Schweizerischen Handelsdepartement.	Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce.	La feuille est expédiée régulièrement les <i>mercredis</i> et <i>samedis</i> soir; elle paraît en outre <i>quelques</i> jours suivant les besoins.
Inserionspreis: Halbe Spaltenbreite 30 Cts., ganze Spaltenbreite 50 Cts. per Zeile. Inserate werden von der Administration des Handelsamtsblattes in Bern, sowie von den Annoncen-Agenturen angenommen.		Prix des annonces: La petite ligne 30 cts., la ligne de la largeur d'une colonne 50 cts. Les annonces sont reçues par l'Administration de la feuille, à Berne, et par les Agences de publicité.	

Inhalt — Sommaire

Verabfolgte Taxkarten für Handelsreisende. — Cartes payantes délivrées aux voyageurs de commerce. — Konkurse. — Faillites. — Rechtsdomizil (Domicile juridique). — Handelsregister. — Registre du commerce. — Fabrik- und Handelsmarken. — Marques de fabrique et de commerce. — Einnahmen der Zollverwaltung. — Recettes de l'administration des douanes. — L'industrie dans la République argentine.

Amtlicher Teil. — Partie officielle.

Verabfolgte Taxkarten für Handelsreisende. | Cartes payantes délivrées aux voyageurs de commerce.

Basel. 2. September. Nachtrag zu Nr. 1916. Rob. Meiser. Bilder, Spiegel, Uhren.
Bellinzona. 5 septembre. N^o 53. Pietro Wildhaber, maison Wildhaber & Figlio. Etoffes, confection et machines à coudre.
Genève. 8 septembre. N^o 1688. M^{me} Schmidt-Dahms, maison Schmidt-Dahms & C^o. Lingerie.

Konkurse. — Faillites. — Fallimenti.

Konkurrenzeröffnungen. — Ouvertures de faillites.
(B.-G. 231 und 232.) (L. P. 231 et 232.)

Die Gläubiger der Gemeinschuldner und alle Personen, die auf in Händen eines Gemeinschuldners befindliche Vermögensstücke Anspruch machen, werden aufgefordert, binnen der Eingabefrist ihre Forderungen oder Ansprüche, unter Einlegung der Beweismittel (Scheine, Buchauszüge etc.) in Original oder amtlich beglaubigter Abschrift, dem betreffenden Konkursante einzugeben.

Les créanciers des faillis et ceux qui ont des revendications à exercer, sont invités à produire, dans le délai fixé pour les productions, leurs créances ou revendications à l'office et à lui remettre leurs moyens de preuve (titres, extraits de livres, etc.) en original ou en copie authentique. Les débiteurs du failli sont tenus de s'annoncer, sous les peines de droit, dans le délai fixé pour les productions.

Desgleichen haben die Schuldner der Gemeinschuldner sich binnen der Eingabefrist als solche anzumelden, bei Straffolgen im Unterlassungsfalle.

Ceux qui détiennent des biens du failli, en qualité de créanciers gagistes ou à quelque titre que ce soit, sont tenus de les mettre à la disposition de l'office, dans le délai fixé pour les productions, tous droits réservés; faute de quoi, ils encourront les peines prévues par la loi et seront déchus de leur droit de préférence, sauf excuse suffisante.

Wer Sachen eines Gemeinschuldners als Pfandgläubiger oder aus andern Gründen besitzt, hat sie, ohne Nachteil für sein Vorzugsrecht, binnen der Eingabefrist dem Konkursante zur Verfügung zu stellen, bei Straffolgen im Unterlassungsfalle; im Falle ungerechtfertigter Unterlassung erlischt zudem das Vorzugsrecht.

Les codébiteurs, cautions et autres garants du failli ont le droit d'assister aux assemblées des créanciers.

Den Gläubigerversammlungen können auch Mitschuldner und Bürgen des Gemeinschuldners, sowie Gewährpflichtige bewohnen.

Kt. Zürich. Konkursamt Zürich IV in Oberstrass. (1195)

Gemeinschuldner: Frau Béguin, Ida, geb. Jost, Handlung in Velocipedes, dato in Zürich IV (Wipkingen), Geschäftslokal Miltarstrasse 112, in Zürich III, Inhaberin der Firma «Frau Ida Béguin» in Unterstrass.
Datum der Konkurseröffnung: 25. August 1896.
Erste Gläubigerversammlung: Freitag, den 18. September 1896, nachmittags 2 Uhr, im Bureau des Konkursamtes, in Zürich IV.
Eingabefrist: Bis 9. Oktober 1896.

Kt. Zürich. Konkursamt Winterthur. (1189¹)

Gemeinschuldner: Teucher, Robert, Kaufmann, wohnhaft zur Redlichkeit, in Winterthur, alleiniger Inhaber der Firma «Rob. Teucher», Kolonialwarenhandlung, in Winterthur.
Datum der Konkurseröffnung: 1. September 1896.
Erste Gläubigerversammlung: Freitag, den 18. September 1896, nachmittags 3 Uhr, im Gasthof zur Krone (Gesellschaftssaal), in Winterthur.
Eingabefrist: Bis 5. Oktober 1896.

Ot. de Vaud. Office des faillites de Lausanne. (1196)

Failli: Regamey, Charles, marbrier, à Montoie sous Lausanne, actuellement en fuite.
Date de l'ouverture de la faillite: 5 septembre 1896.
Première assemblée des créanciers: Samedi, 12 septembre 1896, à 3 heures du jour, dans une des salles de l'Evêché, à Lausanne.
Délai pour les productions: 9 octobre 1896.

Schluss des Konkursverfahrens. — Clôture de la faillite.
(B.-G. 238.) (L. P. 238.)

Ot. de Vaud. Office des faillites de Vevey. (1193)

Failli: Eberlé, Marc, serrurier, à Clarens (F. o. s. du c. du 28 décembre 1895, n^o 318, page 1331).
Date de la clôture: 16 juin 1896.

Konkurssteigerungen. — Vente aux enchères publiques après faillite.
(B.-G. 267.) (L. P. 267.)

Kt. Zürich. Konkursamt Zürich I. (1194¹)

Gemeinschuldner: Fritsch, Gustav, Advokat, an der Seidengasse 9, in Zürich (S. H. A. B. Nr. 223 vom 8. August 1896, pag. 919).
Datum der Auflegung der Steigerungsbedingungen: Vom 30. September 1896 an.
Ort, Tag und Stunde der Steigerung: Freitag, den 9. Oktober 1896, abends 5 Uhr, im Restaurant Strohhof, in Zürich.
Bezeichnung der zu versteigernden Liegenschaft: Das Wohnhaus, Assek.-Nr. 1072, an der Seidengasse, in Zürich I gelegen, für Fr. 236,750 assecuriert, mit 362,67 m² Grundflächeninhalt, 129,38 m² Hofraum und Trottoir. Mitverkauf wird das Restaurationsmobilien, soweit es mit dem Gebäude verpfändet ist.

Rechtsdomizile. — Domiciles juridiques. — Domicilio legale.

Hamburg-Bremer Feuerversicherungs-Gesellschaft in Hamburg.

Das Rechtsdomizil wird verzeigt:
für den Kanton St. Gallen bei Herrn A. Täschler-Maron, General-agentur, in St. Gallen;
für den Kanton Schaffhausen bei Herrn Jb. Oechslin, Agent in Schaffhausen;
für den Kanton Neuenburg bei Herrn Jacques Wolff, fils, Versicherungsbureau, in Chaux-de-Fonds.
Die frühern Angaben fallen dahin.
Zürich, den 5. Sept. 1896.

Die Generalrepräsentanz für die Schweiz:
Robert Lesch, Inspektor.

(D. 83)

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale.

Bern — Berne — Berna

Bureau Interlaken.

1896.7. September. Es werden von Amteswegen wegen Wegzuges der Inhaber folgende Firmen gelöscht.
R. Scheidegger-Berger in Interlaken (S. H. A. B. Nr. 95 vom 12. Oktober 1887, pag. 786).
Galland & Landis in Grindelwald (S. H. A. B. Nr. 119 vom 18. Mai 1892, pag. 474).
7. September. Die im Handelsamtsblatt Nr. 99 vom 10. April 1895, pag. 418 publizierte Firma **Fritz Graf** auf Wengen in Lauterbrunnen wird wegen Aufgabe des Geschäftes gelöscht.

Bureau Laupen.

7. September. Die Firma **J. Beyeler** in Laupen (S. H. A. B. Nr. 26 vom 26. Februar 1883, pag. 194) fügt der bisherigen Bezeichnung — unter Rubrik des Geschäftes — lautend: Katastervermessungen, bei: Bodenmeliorationen.
7. September. Die Firma **Joh. Bytz** in Kriechenwyl (S. H. A. B. Nr. 209 vom 24. Oktober 1891, pag. 847) ist infolge Aufgabe des Geschäftes erloschen.

Bureau Wangen.

7. September. Die Firma **J. Born-Hofer** in Herzogenbuchsee (S. H. A. B. Nr. 45 vom 30. März 1883, pag. 343) ist infolge Absterbens des bisherigen Inhabers erloschen.

Luzern — Lucerne — Lucerna

1896.7. September. Inhaber der Firma **Jos. Vogel** in Hasle (Luzern) ist Josef Vogel, von und in Hasle (Luzern). Betrieb des Gasthaus zum «Engel».
7. September. Der Inhaber der Firma **G. Bucher jun.** in Luzern (S. H. A. B. Nr. 178 vom 5. August 1893, pag. 724) betreibt neben Diamantschleiferei auch noch Handel in Brillanten und Brillantringen.
7. September. Die **Viehzuchtgenossenschaft Sureenthal**, mit Sitz in Triengen (S. H. A. B. Nr. 217 vom 7. Oktober 1892, pag. 871), hat in der Genossenschaftssitzung vom 2. Februar 1894 an Stelle des zurückgetretenen Viktor Kaufmann als Präsidenten gewählt: **Jacob Vonarburg**, von und in Triengen (früher Vicepräsident). Der übrige Vorstand ist bestellt worden durch Josef Weltert, von Büron (neu), Kassier; Ludwig Steiger, Aktuar (der bisherige); Johann Fischer, von und in Winikon, Vicepräsident (früher Beisitzer); Heinrich Arnold, von und in Schlierbach, Beisitzer (früher Kassier).

St. Gallen — St-Gall — San Gallo

1896.2. September. Die Firma **T. Levy-Isliker**, mit Hauptniederlassung in Basel (S. H. A. B. Nr. 15 vom 13. Februar 1886, pag. 103), hat am 1. Juli 1896 in Rorschach unter der gleichen Firma eine Zweigniederlassung errichtet, zu deren Vertretung der Firmainhaber **Tobias Levy-Isliker**, von und in Basel, allein befugt ist. Handlung er gros in Lumpen, Knochen und alten Metallen. Im Hause der Frau Traber-Rutishauser.

2. September. Die Firma **Bernhard Pfund u. Cie.** in St. Gallen (S. H. A. B. Nr. 171 vom 4. Juli 1895, pag. 719) erteilt Einzelprokura an Lucien Felix Vallois, von Paris, in St. Gallen, und an Joseph Wenzinger in Oberriet.

3. September. Die Firma **Georg Giezendanner zur Sonne** in Wintersberg, Gemeinde Kappel (S. H. A. B. Nr. 56 vom 14. März 1891, pag. 233), meldet als Natur des Geschäftes an: Gasthaus und Bäckerei.

3. September. Die Firma **J. Billeter** in Gams (S. H. A. B. Nr. 52 vom 10. April 1883, pag. 402) ist infolge Todes des Inhabers erloschen.

Inhaber der Firma **C. A. Billeter** in Gams ist Carl August Billeter, von Männedorf, in Gams, welcher die Aktiven und Passiven der erloschenen Firma übernimmt. Schnupftabakfabrikation.

4. September. Die Firma **C. Eder, Nachfolger v. G. Lang** in St. Gallen (S. H. A. B. Nr. 148 vom 7. Juni 1895, pag. 623) ist infolge Verzichtes des Inhabers erloschen.

Carl Eder, von Fischingen, und Julius Heilemann, von Basel, beide in St. Gallen, haben unter der Firma **Eder u. Heilemann** in St. Gallen eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche am 1. September 1896 ihren Anfang nahm und die Aktiven und Passiven der erloschenen Firma «C. Eder, Nachfolger v. G. Lang» übernimmt. Papier- und Kartonhandlung en gros. Alleinvertretung der Holzstoff- und Kartonfabrik Bischofzell. Bureau und Verkaufsort: Schützengasse Nr. 7. Magazin: Bogenweg.

Tessin — Tessin — Ticino

Ufficio di Bellinzona.

1896. 1.º settembre. Sotto la denominazione di **Protestantische Kirchengenossenschaft von Bellinzona & Umgebung**, si è costituita in Bellinzona una società avente per iscopo di curare gl' interessi religiosi dei soci. A capo di detta società stà un consiglio d'amministrazione composto di nove membri, fra i quali viene nominato un comitato di tre (3) membri: un presidente, un segretario (vice-presidente) ed un cassiere. Verso i terzi l'associazione è rappresentata dal consiglio d'amministrazione (Kirchenrat). Per quest' ultimo firmano collettivamente il presidente, il segretario ed il cassiere. I tre membri del comitato sono attualmente: E. Ammann-Labhardt (manifattura cappelli), in Bellinzona, presidente; Th. Meyer, capo officina (officina centrale), in Bellinzona, segretario; e ingegnere K. Blumer, in Bellinzona, cassiere. Gli statuti portano la data del 25 marzo 1893. Per essere membro della società basta pagare il contributo annuo prescritto. Le pubblicazioni vengano fatte direttamente per mezzo d'avviso ai singoli soci.

Ufficio di Locarno.

5 settembre. La ditta individuale **Silvestro Mondada**, in Locarno (F. u. s. di c. del 4 marzo 1884, sup., n.º 18, pag. 135), notifica che il suo genere attuale di commercio è più precisamente: Droghes, coloniali e generi diversi.

Waadt — Vaud — Vaud

Bureau de Cossonay.

1896. 4 septembre. La **Société du Poids public de Cuarnens**, à Cuarnens (F. o. s. du c. du 16 juin 1883, n.º 89, page 713), a dans son assemblée générale du 14 février 1892, renouvelé son comité, composé actuellement comme suit: Président Armand Chappuis; secrétaire Fernand Pittet, membre Arthur Chappuis, à Cuarnens.

4 septembre. La **Société de Fromagerie de Cuarnens et du hameau des Moussez**, à Cuarnens (F. o. s. du c. du 11 juin 1883, n.º 85, page 682), a, dans son assemblée générale du 25 septembre 1895, renouvelé son comité, composé actuellement comme suit: Président Armand Chappuis; vice-président Louis Dumathioz; secrétaire Samuel Chappuis, autres membres Auguste Guyaz et Chappuis-Fleury, à Cuarnens.

4 septembre. La **Société de Fromagerie de l'Isle**, à L'Isle (F. o. s. du c. du 19 juin 1883, n.º 91, page 730), a, dans son assemblée générale du 8 novembre 1895, renouvelé son comité, composé actuellement comme suit: Président Bernard Magnin-Henri; secrétaire-caissier Louis-Aimé Favre; autres membres Emile Bernard, Edouard Gruaz, Louis-David Cloux, à L'Isle.

Bureau de Lausanne.

3 septembre. La raison **Ch. Heinze**, à Lausanne, café du Musée (F. o. s. du c. du 5 avril 1889, n.º 62, page 330), est radiée d'office ensuite du décès du titulaire.

3 septembre. Le chef de la maison **R. Pauchaud-Seewer**, à Lausanne, est Rosalie, née Seewer, femme de Georges Pauchaud, de Lussy et Tolochenaz, domiciliée à Lausanne, autorisée à la présente inscription par son dit mari. Genre de commerce: Commerce de chocolat. Magazin: 1, Rue Pépinière.

4 septembre. Le chef de la maison **Paul Jaquier**, à Lausanne, «Au Chat noir», est Paul Jaquier, de Démoret, domicilié à Lausanne. Genre de commerce: Café-comptoir, tabacs et cigares. Magazin: Square du Théâtre.

Bureau de Nyon.

5 septembre. Le chef de la maison **A. Guichard**, à Nyon, est Henri-Auguste Guichard, de Borrex et Chésereux, domicilié à Nyon. Genre de commerce: Bois de chauffage.

Bureau de Vevey.

5 septembre. La raison **V. Marie Gunthert**, à la Tour-de-Peilz (F. o. s. du c. du 23 décembre 1893, n.º 267, page 1091), est radiée du registre du commerce, ensuite du décès de son chef.

5 septembre. Le chef de la maison **Lindenmeyer-Gunthert**, à la Tour-de-Peilz, est Louis-Vincent, fils de feu Pierre-Victor Lindenmeyer, de Chevroux (Vaud), domicilié à la Tour-de-Peilz. Genre de commerce: Horticulture, au Clos du Ruisseau, rière la Tour-de-Peilz.

Neuenburg — Neuchâtel — Neuchâtel

Bureau de Môtiers (district du Val-de-Travers).

1896. 4 septembre. La raison **C. H. Bovet-Lurdet**, à Fleurier (F. o. s. du c. du 18 juillet 1892, n.º 162, page 653), est éteinte ensuite de décès du titulaire.

Genf — Genève — Ginevra

1896. 5 septembre. La maison **J. Martin fils**, au Prieuré (Petit-Saconnex), fabrique de vis (F. o. s. du c. du 13 janvier 1894, n.º 9, page 37), a ajouté à son genre d'affaires primitif, la fabrication de l'orfèvrerie argentée.

5 septembre. La maison **F. Prunnot**, inscrite à Plainpalais, comme tenancière du café-restaurant du «Kiosque du Rond-Point» (F. o. s. du c. du 26 septembre 1894, n.º 213, page 877), est radiée ensuite de renonciation du titulaire.

5 septembre. L'association dite **Société de la Fruitière de Malval**, ayant son siège à Malval (Dardagny) (F. o. s. du c. du 1.º janvier 1885,

n.º 1, page 2), a, dans sa dernière assemblée générale, renouvelé son comité comme suit: Jules Bellevaux, président; Frédéric Pottu, vice-président, et Charles Bellevaux, secrétaire, tous domiciliés à Malval.

5 septembre. La société dite **Société des Vieux Grenadiers**, ayant son siège à Plainpalais (F. o. s. du c. du 3 janvier 1895, n.º 2, page 6), a, dans son assemblée générale du 29 novembre 1895, et réunion du comité du 2 décembre même année, nommé secrétaire du bureau, Félix Desbiolles, à Carouge, lequel remplace G. Erath, dont les fonctions ont pris fin.

Eidg. Amt für geistiges Eigentum. — Bureau fédéral de la propriété intellectuelle.

Marken. — Marques.

Eintragungen. — Enregistrements.

7 septembre 1896, 11 h. a.

N.º 8621.

François Lachenal, fabricant,

Genève (Suisse).



Chocolat et cacao.

7 septembre 1896, 4 n. p.

N.º 8622.

Tavannes Watch Co., fabricants,

Tavannes (Berne, Suisse).



Montres et parties de montres.

8. September 1896, 10 Uhr a.

Nr. 8623.

Wiederkehr & Co., Fabrikanten,

Zürich (Schweiz).



Korbwarenfabrikate.

Einnahmen der Zollverwaltung. — Recettes de l'administration des douanes.

Monat — Mois		1895	1896	Mehreinnahme Augmentation	Mindereinnahme Diminution
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Januar	Janvier	2,630,257	2,993,353	363,096	—
Februar	Fevrier	2,858,714	3,434,391	575,677	—
März	Mars	3,700,520	3,454,377	153,857	—
April	Avril	3,762,400	3,827,147	64,746	—
Mai	Mai	3,860,386	3,754,991	—	105,394
Juni	Juin	3,609,614	3,678,051	68,437	—
Juli	Juillet	3,440,855	3,450,321	9,466	—
August	Août	3,482,202	3,612,521	130,319	—
September	Septembre	—	—	—	—
Oktober	Octobre	—	—	—	—
November	Novembre	—	—	—	—
Dezember	Décembre	—	—	—	—
Total		27,844,948	28,605,152	1,365,597	105,894

Nichtamtlicher Teil. — Partie non officielle.

L'industrie dans la République argentine.

Les *saladeros* (fabrique de viande séchée et de suif) et les *fabriques de conserves et de bouillons de viande* ont abattu l'an dernier 608,400 têtes de bétail contre 636,000 en 1894. La diminution n'intéresse que les *saladeros* et provient de divers motifs; les principaux sont: le renchérissement du bétail, conséquence de l'accroissement de l'exportation des animaux sur pieds et de la baisse de l'or et la révolution de Cuba. L'île de Cuba est en effet le plus important débouché du *tasajo* (viande séchée) argentin; le Brésil ne vient qu'après. Et, depuis la révolution, la consommation du *tasajo* à Cuba ne cesse de diminuer. En 1895, la valeur du *tasajo* est tombée à \$ or 8. 30 à 6. 30 les 100 kg.

Si le *tasajo* a baissé de prix, il en a été de même du *suif* qui s'est vendu à une moyenne de \$ or 3. 90 les 100 kg et des *cuirs secs et salés*. Les premiers qui avaient atteint de \$ or 5 à 6 les 10 kg, n'ont plus valu, vers la fin de la campagne, que \$ or 3 et les seconds ont souffert également une baisse de 50 %, tombant à \$ or 3, 50 les 10 kg. Malgré cela, le mouvement des cuirs de boeufs en 1895, à peu près égal à celui de 1894 (60,000 tonnes), donne un gain supérieur de plus de 25 millions de francs à raison de la hausse considérable dont ont bénéficié les cuirs dans la première moitié de l'année. Depuis lors le mouvement s'est accentué en sens contraire.

Les *fabriques de conserves et bouillons* ont augmenté quelque peu leur production.

Les *fabriques de viandes frigorifiques* continuent à développer leurs opérations. En 1895, elles ont exporté 41,882 tonnes de moutons congelés, contre 36,500 tonnes en 1894. Malgré cette augmentation de production, le rendement total a été d'environ 1 million de francs inférieur à celui de l'année précédente. L'Angleterre reste le principal débouché de cette marchandise, mais on en envoie aussi ailleurs même en Suisse.

Dans nos rapports antérieurs, je n'ai cessé d'appeler l'attention sur le développement rapide et l'extension considérable que prennent ici les *industries de la laiterie et la fabrication du beurre et du fromage*. Je ne saurais trop insister sur ce point, car la concurrence de la République argentine va devenir redoutable sur le marché international pour le lait et ses produits.

Le lait de ce pays est excellent; il est même, selon des concitoyens compétents en la matière, plus gras que le nôtre. Une bonne vache laitière se paye, au plus, le quart de ce qu'on la paierait chez nous. Avec cela, elle n'a pas besoin d'écurie et peut être toute l'année fourragée en vert. La luzerne que l'on doit semer chez nous tous les trois ou quatre ans, produit ici, grâce à l'épaisseur de la croûte de terre végétale qui va de 50 centimètres à deux mètres et dans laquelle elle pousse de profondes racines jusqu'à l'eau, pendant 10, 20 et même 30 ans. Comme il gèle peu, on en fait de 4 à 5 coupes par an et il n'est pas rare de voir faucher au gros de l'hiver. Les prix de la terre étant enfin incomparablement plus bas qu'en Europe tout se réunit pour permettre au paysan de produire du lait dans des conditions particulièrement favorables. Même dans les environs de la capitale, nous l'avons vu vendre son lait à une moyenne de 4 à 6 centimes de franc pendant toute l'année dernière. Et ces prix lui laissent encore un joli bénéfice.

Grâce au bon marché du lait et à son excellente qualité, les *fabriques de beurre et de fromage* se multiplient. Le beurre qui se fait avec des machines venues d'Europe, d'Allemagne surtout, est de tout premier ordre. Son exportation qui n'était que de 19,500 kg en 1894, s'est élevée à 494,400 kg en 1895. Sur le marché de Londres, le beurre doux argentin est déjà aussi apprécié que le meilleur beurre danois, français ou hollandais.

On commence à exporter du fromage; mais, ainsi que j'ai eu l'occasion de le relever, les imitations que l'on fait ici du Gruyère et de l'Emmenthal sont de qualité inférieure.

Il n'y a pas de fabrique de lait condensé ou stérilisé; cependant les procédés de cette fabrication ne doivent pas être inconnus, car dans les deux ou trois grandes laiteries qui alimentent la capitale, on vend en général du lait pasteurisé.

L'industrie de la *meunerie* se remonte un peu, mais les temps ne sont plus où elle enrichissait en peu d'années ceux qui s'y dédiaient et ces temps sont vraisemblablement passés pour toujours. Comme je le disais dans mon dernier rapport, il y a trop de moulins dans le pays et par conséquent surproduction de farine. Aussi, les moulins qui marchent toute l'année, sont-ils le petit nombre.

En 1895, la République argentine a exporté 53,935 tonnes de farine, soit 13,200 de plus qu'en 1894. Le principal acheteur reste le Brésil.

J'ai parlé plus haut des *fabriques de sucre brut* de ce pays. La République argentine possède aussi une *raffinerie* qui compte certainement dans son genre parmi les établissements les plus importants et les mieux outillés du monde entier.

La «Raffinerie argentine», comme elle s'appelle tout court, est une société anonyme, à l'exploitation de laquelle l'Etat participe en ce sens, qu'il garantit aux actionnaires un intérêt minimal de 7 % de leurs capitaux investis.

La Raffinerie argentine n'ayant aucune concurrence dans le pays, elle a largement profité de la dernière campagne. Vu la surabondance du sucre brut, elle a pu l'acheter plus ou moins au taux qu'il lui a plu de fixer. Pendant l'exercice 1895-96, elle a produit 34 millions de kilos de sucre raffiné, chassant presque complètement du marché argentin les sucres européens.

La fabrication indigène du *papier* se développe si bien, que l'importation de cet article a diminué de près d'un million de francs dans le courant de l'année dernière. Les matières premières qui servent à la fabrication du papier se trouvant dans le pays à très bas prix, le droit de 15 centimes par kilo (3 centavos or) dont est frappé le papier étranger paraît fournir une protection suffisante à l'industrie indigène. Les expériences de l'année courante viennent confirmer ces prévisions.

Comme les fabricants de sucre, les *fabricants d'alcool* se sont syndiqués pour soutenir les prix de leurs produits et en restreindre la fabrication. Lorsqu'une industrie doit recourir à de pareils moyens, c'est qu'elle n'est évidemment pas en pleine prospérité.

Vu l'abondance et l'extrême bas prix du maïs, cette mesure est aujourd'hui doublement regrettable; elle empêche les distilleries de travailler dans des circonstances favorables et prive les agriculteurs d'un débouché qui leur ferait grand besoin.

Les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets: la meunerie, la fabrication du sucre, la distillerie et d'autres industries encore, qui dans l'origine donnaient d'excellents rendements, ont été fortement compromises et menacées de ruine par une concurrence excessive et inconsidérée.

Les *fabriques de tissus et de bonneterie de laine et de coton* ont beaucoup travaillé l'an dernier, réalisant des bénéfices satisfaisants. Une grosse difficulté pour elles, une difficulté qui entrave et quelquefois même paralyse leur développement, c'est la formation d'ouvriers capables. Tous les premiers ouvriers, contremaitres, etc. doivent être importés d'Europe. Cela coûte cher et est une source d'ennuis incessants, l'ouvrier qui se sent ou se croit indispensable, en prenant volontiers à sa guise.

D'autre part, la baisse récente de l'agio sur l'or qui équivaut, en fait, à une diminution des droits de douane, ne manquera pas d'amener une recrudescence de l'importation et causera ainsi à nos fabriques un préjudice direct. La nouvelle campagne ne s'annonce donc pas aussi bien pour elles que celle qui vient de terminer.

Les tentatives pour la fondation d'une *filature de coton* ont été renouvelées. L'entreprise présentant de gros risques, les industriels qui désirent la lancer n'ont rien trouvé de mieux que de solliciter le concours de l'Etat. Celui-ci garantirait un intérêt minimal de 6 % pendant dix ans au capital investi, autoriserait l'entrée libre des machines et outils nécessaires à l'installation et concéderait enfin la franchise d'impôts pendant six ans.

On se demande quelle industrie on ne pourrait pas introduire dans la République argentine avec des conditions pareilles. D'après les bruits qui me reviennent, l'entreprise n'est du reste pas près d'aboutir. Le gouvernement ferait la sourde oreille; ce n'est vraiment pas étonnant!

Les *fabriques de sacs* paraissent avoir derrière elles leurs années les plus prospères. D'abord, elles aussi commencent à souffrir de la forte concurrence, puis elles sont menacées de grosses pertes par suite des deux dernières années de mauvaises récoltes, enfin ces mauvaises récoltes elles-mêmes les ont contraintes à restreindre leur fabrication.

Je n'ai rien à relever des autres industries indigènes, qui ne figurent pas déjà dans mes précédents rapports.

Mines. La direction du département des mines a enfin fait paraître le travail que j'annonçais dans mon rapport sur l'année 1893. C'est une statistique complète des mines en activité, de leur rendement, de leur valeur marchande, etc. Quand on parcourt cet exposé aussi savant que consciencieux, on est vraiment étonné des richesses minérales que recouvre le sol argentin, et de la manière rudimentaire dont elles paraissent avoir été exploitées jusqu'ici. La publication dont il s'agit, étant dans le commerce, j'y renvoie les intéressés. (Suite du rapport commercial de la légation suisse à Buenos-Ayres.)

Insertionspreis:
Die kleine Spaltenbreite 30 Cts.,
die große Spaltenbreite 50 Cts. per Zeile.

Privat-Anzeigen. — Annonces non officielles.

Prix d'insertion:
30 cts. la petite ligne,
50 cts. la ligne de la largeur d'une colonne

Ausschreibung.

Die Weizenvorräte der schweizerischen Militärverwaltung, 1893er Ernte, südrussischer Provenienz (Krim- und Azowhäfen), werden im Laufe des Herbstes gegen Weizen 1896er Ernte, südrussischer Provenienz umgesetzt, und zwar auf dem Wege des Austausches oder des getrennten Kaufes und Verkaufes. Die Operation soll Ende dieses Jahres beendet sein; alle näheren Details sind aus den bezüglichen Pflichtenheften zu ersehen, welche bei der unterzeichneten Amtsstelle erhoben werden können. Nur in der Schweiz niedergelassene Interessenten können sich an diesem Geschäft beteiligen. Offerten sind schriftlich und frankiert mit der Aufschrift: «Offerte für Weizenumsatz» bis 5. Oktober abends dem Eidgenössischen Oberkriegskommissariat einzureichen, mit Verbindlichkeit bis Mittag den 10. Oktober.

Bern, den 7. September 1896.

Eidg. Oberkriegskommissariat.

(721)

Aufzüge jeder Art und Grösse für jeden Betrieb und mit allen vorgeschriebenen Sicherheitsvorrichtungen liefert seit fünfzehn Jahren als ausschliessliche Spezialität:
Carl Laue, Mech. Werkstätte, Wädenswil.
Ueber 1000 Referenzen! — Kataloge gratis. (816¹¹)

ENCRE S D'AARAU.

(851¹⁰)

Encre noire fixe, à copier, Aleppo, Helvetia, Allsarin, violette, etc., très estimées, et remplaçant avantageusement les marques étrangères. Nous recommandons nos encres, qui se vendent dans la plupart des papeteries. Echantillons à disposition. **Schmuziger & Co., Aarau.**

Kommissions- und Geschäfts-Bureau

Conrad Frank, Luzern

(634¹⁰)

empfiehlt sich für

Inkasso, Diskonto und Information.

LA PUBLICITÉ

DE LA

FEUILLE OFFICIELLE SUISSE DU COMMERCE

qui compte plus de 5000 abonnés, se recommande tout particulièrement aux gens d'affaires.

Conditions des plus avantageuses pour ordres d'une certaine importance. S'adresser à l'Administration du journal, à Berne.

Cartonnage-Fabrik in Freiburg.

Ordentliche Generalversammlung der Aktionäre

Montag, den 28. September 1896, nachmittags 2 1/2 Uhr,
im 1. Stock des Fabrikgebäudes Nr. 111 in Freiburg.

Traktanden:

- 1) Genehmigung des Geschäftsberichtes und der Jahresrechnung pro 1895/96.
- 2) Beschlussfassung über Verwendung des Reingewinnes und Festsetzung der Dividende.
- 3) Unvorhergesehenes.

Die Aktionäre werden ersucht, vor den Verhandlungen die Nummern ihres Aktienbesizes anzugeben.

Bern, den 8. September 1896.

Namens des Verwaltungsrates,
Der Präsident:
Wytenbach.

(723)

Schweiz. Gasglühlicht-Aktiengesellschaft

(Patent Dr. Carl Auer von Welsbach)

Zürich.

Einladung
zur

ersten ordentlichen Generalversammlung

auf

Samstag, den 19. September 1896, nachmittags 3 Uhr,

in den Bureaux der Gesellschaft, Zürich I, Schweizergasse 11.

Traktanden:

- 1) Abnahme des Jahresberichtes und der Jahresrechnung.
- 2) Schlussnahme über die Verwendung des Reingewinnes.
- 3) Ersatzwahlen in den Verwaltungsrat.
- 4) Wahl der Kontrollstelle.

Bilanz und Gewinn- und Verlust-Rechnung, sowie der Revisionsbericht liegen vom 11. dies an im Bureau der Gesellschaft zur Einsicht der Aktionäre auf. Stimmkarten können vom 12. bis 18. dies gegen gehörigen Ausweis über den Aktienbesitz im Bureau der Gesellschaft, sowie bei der Bank in Baden, Filiale Zürich, bezogen werden.

Zürich, den 9. September 1896.

Namens des Verwaltungsrates:
Dr. L. Haitinger.
Dr. A. Gallia.

(724)

Compagnie de l'Industrie Electrique, GENÈVE.

Capital-social fr. 2,500,000, entièrement libéré.

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire au local de la Chambre de commerce à Genève, maison du Crédit-Lyonnais, 1, Rue de la Poste, pour le vendredi 25 septembre 1896, à 4 heures après-midi.

(H 3608 X)

Ordre du jour:

- 1° Rapport du conseil d'administration sur l'exercice clos au 31 mars 1896.
- 2° Rapport des commissaires-vérificateurs des comptes.
- 3° Votation sur l'approbation des comptes et les conclusions du rapport.
- 4° Nomination d'un administrateur en conformité de l'art. 11 des statuts.
- 5° Nomination de deux commissaires-vérificateurs et d'un suppléant, pour l'exercice 1896 à 1897.

NB. A partir du 17 septembre courant, le compte de profits et pertes, le bilan et le rapport des commissaires-vérificateurs seront à la disposition de MM. les actionnaires chez: MM. D'Everstag et Juvet, banquiers, 7, Rue Petitot, Genève.

Pour prendre part à cette assemblée, MM. les actionnaires devront déposer leurs actions au plus tard le 17 septembre courant, chez:

- MM. d'Everstag & Juvet, banquiers, à Genève.
» Rudolf Kaufmann & Cie, banquiers, à Bâle. (726)
» Ch. Masson & Cie, banquiers, à Lausanne.

Bank in Zürich.

Gegründet im Jahre 1837.

Einbezahltes Aktienkapital: Zehn Millionen Franken.

Der Geschäftskreis umfasst namentlich:

- Eröffnung von Konto-Korrent- und Accept-Krediten.
- Ankauf und Verkauf von Werttiteln für eigene und fremde Rechnung.
- Aufbewahrung und Verwaltung von Werttiteln (Depositen).
- Vorschüsse, Acceptationen und Wechselgeschäfte.
- Beteiligung bei Anleihen und Finanzoperationen.
- Ausführung von Börsenaufträgen im In- und Ausland.

Wir empfehlen unsere Dienste bestens.

(81)

Die Direktion.

Buchdruckerei JENT & Co in Bern. — Imprimerie JENT & Co à Berne.

Gesellschaft für Holzstoffbereitung in Basel.

Die Tit. Aktionäre werden hiemit zu einer

ausserordentlichen Generalversammlung

eingeladen auf

Mittwoch, den 30. September 1896, nachmittags 2 1/2 Uhr,
im Gesellschaftslokale, Theaterstrasse 2.

Traktandum:

Antrag auf Verkauf der Holzstoff-Fabrik Bellerive.

Behufs Teilnahme an der Versammlung müssen die Aktien bis spätestens den 22. September inklusive an der Gesellschaftskasse Theaterstrasse 2 gegen Empfangsschein deponiert werden (§ 20 der Statuten), wo dieselben vom 1. Oktober an gegen Rückgabe der Scheine wieder bezogen werden können.

Da behufs Beschlussfassung mindestens zwei Drittel sämtlicher Aktien vertreten sein müssen (§ 21 der Statuten), so wird um möglichst zahlreiche Beteiligung gebeten. (H 3598 Q)

Basel, den 7. September 1896.

Namens des Verwaltungsrates der Gesellschaft für Holzstoffbereitung,
(727) Der Präsident: **F. La Roche-Merian.**

Société de la station climatérique de Leysin.

Les actionnaires de la Société de la station climatérique de Leysin sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le mardi, 15 septembre 1896, à 10 1/2 heures du matin, au Château d'Ouchy, à Lausanne.

Ordre du jour:

- 1° Décision sur la promesse de vente d'immeubles consentie par M. Ami Chessex en faveur de la société; éventuellement:
 - 2° Modification aux statuts.
 - 3° Autorisation d'emprunt.
 - 4° Répartition du fonds de réserve spécial à la disposition des actionnaires.
- MM. les actionnaires peuvent présenter leurs titres à l'assemblée où en faire le dépôt aux domiciles suivants: (H 11227 L)

à Bâle: chez M. Emmanuel La Roche fils;
Lausanne: » MM. Girardet, Brandenburg & Cie;
Neuchâtel: » MM. Berthoud & Cie;
Montreux: à la Banque de Montreux;
Vevey: chez MM. Chavannes, de Palézieux & Cie.

Lausanne, le 3 septembre 1896.

Au nom du conseil d'administration:

Le Président: **D' L' Secretan.**

(714)



Eingetragene Schutzmarke

spekt, Abhandlung und Gutachten von

Testalin.

Farbloses Schutzmittel für wasserdurchlässige Sand-, Cement-, Kunst- und Verblendsteine, sowie für Cementarbeiten aller Art, da durch Behandlung mit Testalin das betreffende Material wasserabweisend, härter und wetterbeständig wird; auch kann frischer Cementverputz alsdann mit Oelfarbe gestrichen werden. Mustersteinchen werden gratis präpariert. Anwendung einfach und Kostenpunkt gering. Man verlange Prospekt, Abhandlung und Gutachten von

Beugger & Herzog, Basel,

(677)

Lizenz-Inhaber für Testalin-Fabrikation in der Schweiz.

Wagendecken

wasserdichte. Pferddecke etc.

Julius Hes & Co. (563)

Dundee (Schottland) — Zürich (Schweiz).
Preisverträge und Muster zu Diensten.

Ecole de commerce de la Chaux-de-Fonds.

Etablissement officiel subventionné par la Confédération.

Les cours de 1896—1897 commenceront le 14 septembre. (587)

Programmes sur demande chez la direction. (H 2015 C)

J. H. BENKER, BIENNE
DÉPÔT D'ACIERS ANGLAIS



Offizieller Diskontsatz schweizerischer Emissionsbanken 3 1/2 %
Taux d'escompte officiel des Banques d'émission suisses 3 1/2 %

